

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
-----  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME  
-----  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 14.03.2025  
. d'affichage : 14.03.2025

N° de la délibération : 2025-25

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63  
. présents : 42  
. votants : 50

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie, LEFEVRE Sandra, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, LECOMTE Frédéric, MUSEUX Gérard, Mme POLIN Justine, MM. RIMETTE Jean-Michel, JOLY Vincent, Mme TOTET Fanny, M. LEMAITRE Jean-Pierre, Mme DELEFORTRIE Luciane, MM. DE WITEASSE THEZY Charles, HAY Francis, ORIER Francis, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZOONE Nathalie, M. ZOIS Christophe, Mme ZURICH Christine, M. FRISON Fabrice,

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.  
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.  
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.  
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.  
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.  
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.  
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.  
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

-----  
OBJET :

**INSCRIPTION PROJET FERTIGHY SUR LA LISTE DES PROJETS D'ENVERGURE REGIONALE AVEC  
AUTORISATION DONNEE AU SCOT A SOLLICITER L'INSCRIPTION**

*Cette délibération a pour objet de retirer les 19,74 hectares nécessaires à l'implantation de la société Fertighy du compte foncier de la Communauté de l'Est de la Somme par l'inscription de ce projet au titre de l'enveloppe « pôle d'envergure régionale ».*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération 2024-143 du Conseil communautaire de la CCES relative à l'inscription du projet Fertighy sur la liste des projets d'intérêt national majeur, d'envergure nationale ou européenne ou d'envergure régionale,

**VU** Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires (SRADETT) de la région Hauts-de-France adopté par le Conseil régional en assemblée plénière le 30 juin 2020 et modifié le 21 novembre 2024,

**VU** la règle général 14 dudit SRADETT modifiée qui crée une enveloppe mutualisée dédiée à des projets d'envergure régionale (PER), sélectionnées sur la base de critères énumérés,

**VU** le SRADETT arrêté qui prévoit entre autres de définir comme projets d'envergure régionale (PER), "les projets de développement économique d'envergure régionale" qui contribuent à la réindustrialisation ou à la décarbonation notamment dans le domaine de l'agriculture.

**VU** l'enveloppe mutualisée de 1335 hectares dédiée aux projets d'envergure régionale des territoires de la région Hauts-de-France,

**CONSIDERANT** que cette enveloppe a pour objectif de soutenir l'implantation d'activités économiques qui contribuent à la réindustrialisation, la décarbonation, au développement de filière d'avenir ainsi qu'au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit,

**CONSIDERANT** que le projet porté par Fertighy vise à produire des engrais d'un coût abordables pour les agriculteurs européens, et à faible teneur et empreinte en carbone,

**CONSIDERANT** que ce projet s'inscrit dans une logique de solution directe aux défis récents de l'Union Européenne et aux enjeux liés à la sécurité alimentaire mondiale découlant de l'interruption de la chaîne d'approvisionnement et des incertitudes mondiales relatives à l'approvisionnement en gaz naturel,

**CONSIDERANT** que l'attribution de 19,74 ha du compte foncier de la CC de l'Est de la Somme pour ce seul projet obérerait fortement les autres projets déjà connus du territoire dans le contexte de l'arrivée du Canal Seine Nord Europe,

**CONSIDERANT** que du fait le projet Fertighy répond aux critères pouvant l'inscrire sur la liste des PER,

**VU** l'avis favorable de la commission Développement économique du 18 septembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 33 voix pour, 8 voix contre (MM. BARBIER Marc, CARPENTIER Pierre, FRIZON Hervé, LALOI François, LEFEBVRE Eric, LEPERE Didier, MUSEUX Gérard, Mme POLIN Justine), 4

abstentions (M. MARTIN Michel, Mme MERCIER Marie-Estelle, M. MEREL Michel, Mme POLLARD Corinne),  
5 n'ont pas pris part au vote (Mme GENSE Caroline, MM. LEGRAND Eric, SLOSARCZYK Florian,  
SLOSARCZYK Eric, URIER Francis),

- **AUTORISE** le Président à demander que le projet FertigHy soit ajouté à la liste des projets d'envergure régionale (PER),
- **AUTORISE** la structure en charge du SCoT (PETR Cœur des Hauts-de-France) à solliciter l'inscription du projet susmentionné au titre de l'enveloppe « Pôle d'envergure régionale »,
- **S'ENGAGE** à inscrire ce projet dans le PLUi,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20250320-DELIB\_2025\_25-DE